

**DELIBERATION**

**Bureau du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement  
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 14

quorum : 8

titulaires présents : 8

pouvoir : 0

ayant pris part à la

délibération : 8

**SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à dix-huit heures, le bureau du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la CC Val de Meuse Voie Sacrée, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

**2023/09 N°1B**

**Objet de la Délibération :**  
**Attribution du marché de transport des OMR depuis le centre de transfert de la Grimoirie**

**Présents :** Mmes H.OLIVIER, J.ANTOINE,  
MM D.MOUSSA, S.OBARA, J-P.COLIN, B.GOEURIOT, B.GILSON,  
P.PÏCHAVANT  
**Était excusés :** J-L.DURET, P. DEHAND, P.HENRY,  
**Pouvoirs :**

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu le lancement d'un appel d'offres, le 3 aout 2023, relatif à au transport des OMR depuis le centre de transfert de la Grimoirie.

Vu le marché passé en procédure adaptée, d'une durée de 14 mois du 1.11.2023 au 31.12.2024,

Vu les critères de jugement et l'analyse des offres reçues,

Entendu l'exposé du Président,

**Le Bureau**, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer le marché de transport des OMR depuis le centre de transfert de la Grimoirie à la société ADM Transports,

**CHARGE** son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,  
Le Président,  
Dominique MOUSSA



Rendue exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture de la Meuse le

Recours, informations des usagers. Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'information et de vous adresser à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du Tribunal Administratif de Nancy, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande, par lettre ou par téléphone au : Tribunal Administratif de Nancy, 99 DE-055-200046647-20230926-2023\_09\_1B-  
Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98

